



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organismes

Question écrite n° 101394

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les difficultés qu'éprouvent les collectivités territoriales et plus particulièrement les centres communaux d'actions sociales pour joindre téléphoniquement les services des organismes sociaux. Les maisons départementales du handicap, les caisses primaires d'assurance maladie ou encore les pôles emplois et les caisses d'allocations familiales ne mettent pas à la disposition des travailleurs sociaux des coordonnées directes qui permettraient pourtant la mise en oeuvre d'une action de terrain plus efficace. Au même titre que l'ensemble des concitoyens les travailleurs sociaux sont en effet fréquemment en contact avec des plateformes ou des messages d'attente interminable qui les contraignent à réitérer leur appel afin d'être mis en relation avec un interlocuteur. Aussi et afin de permettre une meilleure réactivité dans le traitement des dossiers, il lui demande s'il ne serait pas envisageable que, par circulaire ministérielle, il soit vivement recommandé aux organismes sociaux de fournir des lignes directes aux professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101394

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2011, page 1935

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)